

N° DEL 2015.07.08/098
VILLE DE BRIANÇON**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 8 juillet 2015** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

CONVOCAATION

Date	01/07/2015
Affichage	01/07/2015

Etaients Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro.

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	24	31

Etaients Représentés :

MARCHELLO Marie pouvoir à BOREL Jean-Paul
KHALIFA Daphné pouvoir à POYAU Aurélie
CIUPPA Marcel pouvoir à GUIGLI Catherine
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à PICAT RE Alessandro
MUHLACH Catherine pouvoir à MONIER Bruno
BREUIL Marc pouvoir à GRYZKA Romain

THEME : URBANISME 4.

OBJET : DESAFFECTATION ET
DECLASSEMENT D'ENVIRON 67
M² DU DOMAINE PUBLIC
JOXTANT LA PARCELLE AC
166 ET CESSION MAS DE
BLAIS.

Absents-Excusés :

MARCHELLO Marie, KHALIFA Daphné, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, VALDENNAIRE Catherine, MUHLACH Catherine, BREUIL Marc, ARMAND Emilie, DAZIN Florian.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Thibault MILLET

La commune de Briançon a été sollicitée par le propriétaire de la parcelle cadastrée AC n° 466, située rue du Mas de Blais en vue d'acquérir environ 67 m² à détacher du Domaine Public et jouxtant sa propriété.

Lors d'un bornage de sa propriété, le propriétaire a constaté qu'une partie de son garage était située sur le domaine public. Il est à noter que ce garage est construit depuis des temps anciens. Il s'agit donc de régulariser une erreur du cadastre probablement intervenue lors de sa rénovation en 1972. Cette emprise, sur le terrain, correspond donc à une partie bâtie.

Considérant que cette emprise du domaine public n'est pas affectée à la circulation publique, et ne constitue pas un usage public,

Considérant que le déclassement de ces 67 m² ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation, et que le déclassement, de ce fait, ne nécessite pas d'enquête publique,

Considérant qu'en conséquence, cette partie de parcelle est désaffectée du Domaine Public et donc classée de fait dans le Domaine Privé Communal,

Considérant qu'aucune servitude connue ne frappe ce bien et que son déclassement n'enclave aucune parcelle,

Considérant que cette partie du Domaine Public n'est d'aucune utilité pour la Commune, et que la cession d'environ 67 m² n'entrave pas des projets ultérieurs sur le Domaine Public,

Vu l'avis du service des Domaines en date du 26.05.2015.

Il est proposé de céder cette emprise pour un montant de 2175 €, étant entendu que les frais d'acte et d'arpentage seront à l'entière charge de l'acquéreur,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'accepter de désaffecter et déclasser ces 67 m² du Domaine Public au droit de la parcelle cadastrée AC n°166,
- D'accepter la cession d'environ 67 m² au propriétaire de la parcelle AC n°166 pour un montant de deux mille cent soixante-quinze euros (2 175 €),
- De préciser que tous les frais inhérents à cette transaction seront supportés par le demandeur (frais de notaire, document d'arpentage si nécessaire)
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM



AR PREFECTURE

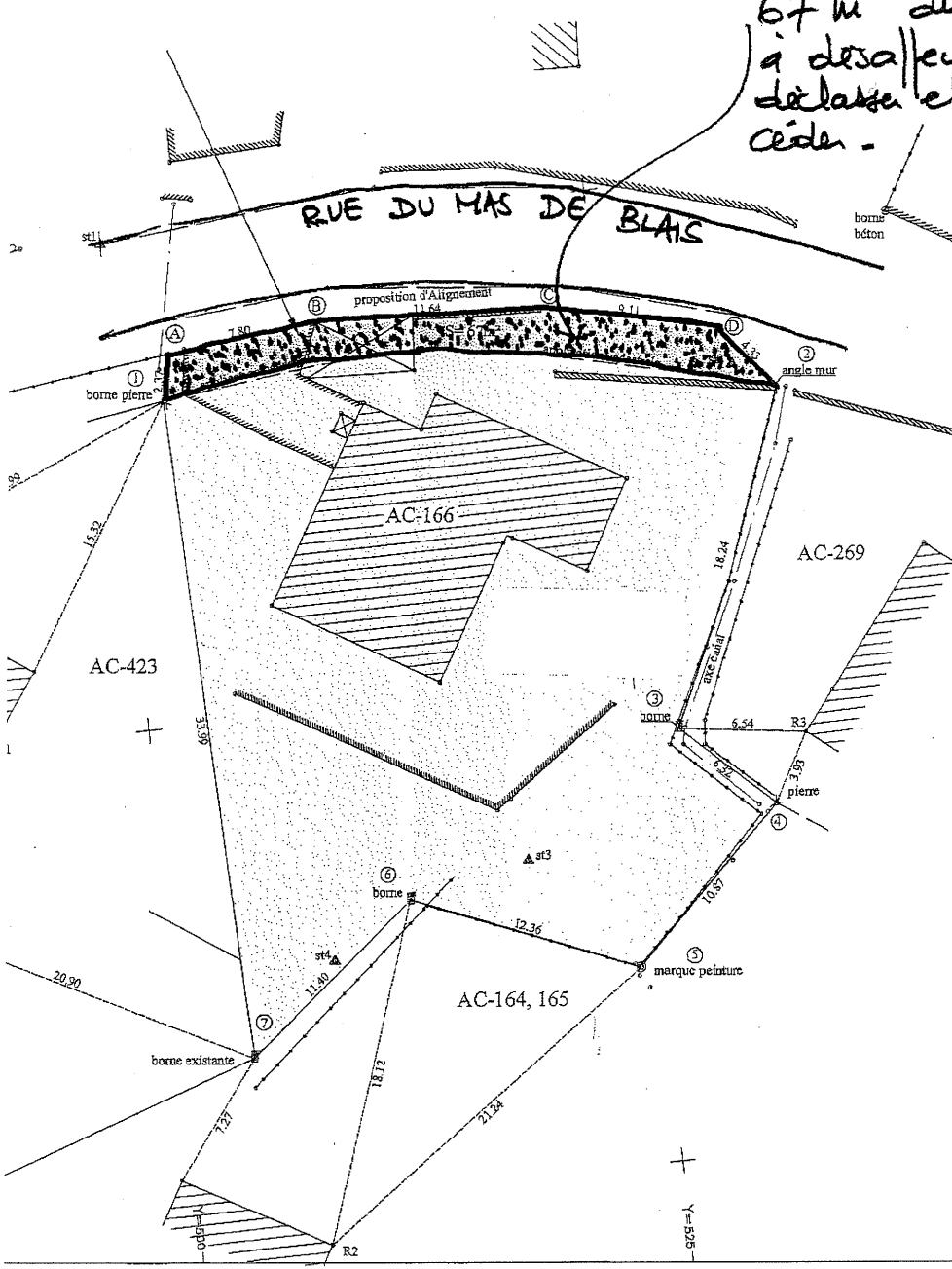
006-210500237-20150708-DEL20150708098-DE
 Revu le 23/07/2015

67 m² du D.P.
 à désaffecter
 déclasser et
 céder.

LEGENDE

- Branche à C/S
- Borne locative
- Alignement d'édifice
- pylons, coffret EDF
- Bâtiments publics
- Alignement PTT
- pylons, plaques
- Palanques indicatrices diverses
- Borne, Piquet, Borne pierre
- Stip, Marque poutre
- Arrière, Bâton
- Feuille, Métroux
- Bâtiment
- Talus
- Voie
- Murs divers
- Clôture divers
- Rail de Sécurité

X=1000



Application cadastrale:
 (Limites indicatives)
 Limite 7-1 bornée le 24 mars 1997 par

Périmètre Délimité: _____

Alignement proposé: _____

PROPOSITION D'ALIGNEMENT

SOMMETS	X	Y
A	1006.00	502.84
B	1005.16	510.59
C	1005.73	522.21
D	1007.69	531.11

X=1025

RECAPITULATIF DU BORNAGE
 DU 08 D2CEMBRE 2014

NUMEROS	X	Y
1	1008.34	502.45
2	1011.02	533.88
3	1027.95	527.11
4	1052.29	531.71
5	1039.87	523.92
6	1035.12	512.51
7	1042.31	503.66

POINTS REMARQUABLES

NUMEROS	X	Y
R1 (Angle Bâti)	1024.58	492.20
R2 (Angle Bâti)	1052.28	506.67
R3 (Angle Bâti)	1028.83	533.58



